

AIDE NÉPAL MAGNOAC : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Jeudi 23 février 2023, au Café Marcha, Castelnau Magnoac

L'assemblée est ouverte à 17h00. Une copie de l'ordre du jour, et une liste des personnes présentes sont jointes. Le trésorier souhaite la bienvenue à tous, et les informe du décès de deux membres depuis notre dernière AG, Lesley Salchert et Marie-Josèphe Brugeron.

Des excuses ont été reçues de Caroline Lenaghan, Marion Robinson, Yvon et Ed Boeckx, Adam Bailey-Bligh, Mike Cushing, Patty Reindersma, Johanna Maslic, et Karenza-Monica Case.

sarahfrancis01@aol.com

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Beaucoup de choses se sont passées depuis la dernière AGM.

Les deux écoles que nous avons construites fonctionnent de manière indépendante depuis le début de l'année 2020. Le président les a visitées au printemps 2022 et les a remises officiellement aux autorités locales, qui seront chargées de les entretenir et de les soutenir. ANM restera vigilante.

L'économie népalaise a été durement touchée par la pandémie. Basée sur le tourisme, elle a souffert de l'absence de visiteurs. Les entreprises et les organisations n'avaient pas d'argent pour les œuvres de charité. Au cours de l'année 2020, notre représentant au Népal a attiré notre attention sur de nombreux cas de graves difficultés, et ANM est intervenu pour aider dans la mesure du possible. À un moment donné, nous soutenions 24 familles de différentes manières (soutien médical, fourniture de logements et de nourriture, et une certaine aide éducative).

Fin 2020, nous avons appris la situation désespérée du foyer de l'OM à Katmandou avec 19 enfants handicapés mentaux et physiques, ne recevant plus de soutien du secteur du tourisme et des clubs de services, et menacé d'expulsion. ANM a payé les arriérés de loyer, les salaires du personnel, la nourriture et les équipements ainsi que le soutien médical. Le coût était de 600 € par mois. Cela a duré jusqu'à la mi-2022, lorsque les supporters locaux ont repris leur financement antérieur. Nous n'avons maintenant aucun engagement régulier, mais nous continuerons à soutenir les besoins spécifiques du foyer. Le président a visité le foyer lors d'une visite au Népal en 2022.

À la fin de l'année 2020, nous avons appris la situation critique de la maison Sister dans la ville de Dang, au sud du pays. Le foyer, créé par une femme de la région, Sayni Chaudary, avait auparavant été soutenu par un sponsor étranger, à la mort duquel le foyer s'est retrouvé sans soutien. Sayni a utilisé ses dernières économies pour éviter la fermeture du foyer. À ce stade, le foyer comptait 11 enfants, tous orphelins ou abandonnés, et était en danger de fermeture. ANM est intervenue pour fournir de la nourriture, des vêtements et des frais de scolarité (l'éducation étant une priorité pour ces enfants, afin de leur donner la chance d'un avenir décent). En 2022, le Président a visité le foyer (qui compte désormais 24 enfants) et l'école locale fréquentée par les enfants. Le foyer a besoin d'environ 600 € par mois, et ANM s'est engagée à fournir ce niveau de soutien.

Le Président a déclaré que les trois dernières années ont été une période très difficile pour l'organisation d'événements de collecte de fonds, mais grâce à un petit nombre d'événements et à la générosité de nos supporters, tant en France qu'à l'étranger, nous avons survécu et apporté notre aide à un grand nombre de personnes en détresse. Il a remercié nos supporters pour leur générosité. Il remercie également les membres du comité pour tout leur travail.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Le trésorier a commencé par dire que les trois dernières années avaient été plutôt compliquées, dans la mesure où trouver des moyens de transférer économiquement des fonds au Népal avait parfois été problématique, et que les taux de change variables avaient ajouté aux difficultés.

Le compte local a été relativement simple, cependant, et le trésorier a résumé l'activité depuis le 1er janvier 2020. Le résumé des comptes pour les trois années est joint en annexe. À la fin de l'année 2022, notre solde bancaire s'élevait à 6920,60 €.

Une bonne partie de notre collecte de fonds a lieu au Royaume-Uni, et l'argent est transféré directement d'un compte bancaire britannique au Népal. Avant 2020, les transferts étaient destinés aux dépenses d'investissement, mais cela a changé en 2020. Il s'est avéré difficile de trouver l'option la moins chère pour effectuer les transferts, et nous avons utilisé divers moyens, dont Paypal. Fin 2020, le président a découvert un moyen permettant aux associations caritatives de transférer des fonds vers des pays dans le besoin. L'installation, nommée Remitly, ne fait pas de frais, et les fonds sont transférés instantanément.

Au cours des années 2020-2022, nous avons soutenu un large éventail de familles et de foyers dans le besoin, mais en 2022, nous n'aidions plus que deux foyers pour enfants, à un coût insoutenable de 1200 € par mois. Le foyer OM a maintenant été pris en charge par des entités locales au Népal, et notre soutien régulier se limite au foyer Sister de Dang, pour un coût de 600 € par mois.

Le trésorier a informé l'assemblée des montants d'argent transférés au Népal depuis la dernière AG. Ces montants sont les suivants :

2020	Wells Fargo Bank USA	US\$869 (£666.05)
	Paypal	US\$6246.97 (£4880.37)
	Remitly	£2117.03
2021	Remitly	£16564.75
2022	Remitly	£10079.55

Ainsi, depuis la dernière AGM, nous avons transféré l'équivalent de £34307.75, ce qui représente un effort considérable, et a fait une différence dans la vie de nombreuses personnes, pour la plupart des enfants. C'est, après tout, l'objectif déclaré d'ANM.

ÉLECTION DU COMITÉ

Conformément aux statuts de l'association, le comité doit être réélu tous les trois ans. Le président Roy Francis, le trésorier Charles Mochan, la secrétaire Ilse Mochan et le membre du comité Margot Ellingworth se sont présentés pour une réélection qui a été approuvée à l'unanimité. Jan Russell s'est également présentée pour être élue au comité et a été élue à l'unanimité.

APPROBATION D'UNE DÉLIBÉRATION PERMETTANT À AIDE NÉPAL MAGNOAC D'ACCEPTER UN LEGS

Le Trésorier explique l'inclusion de ce point dans l'ordre du jour. Lesley Salchert était membre d'ANM. Après son décès en septembre 2021, ANM a appris qu'elle avait fait don de ses biens mobiliers à ANM afin qu'ils soient vendus pour soutenir nos activités. Cela a été fait, principalement par le biais de "Vide maisons" pendant deux week-ends. Le produit de la vente devait être transféré au gouvernement français par l'intermédiaire du notaire de Castelnau Magnoac. Afin que l'ANM puisse récupérer le pourcentage (40%) des ventes autorisé par la loi française, l'ANM doit obtenir l'approbation des membres, lors d'une réunion formelle, pour accepter le legs.

Le trésorier expose le langage formel de la délibération, qui approuve l'acceptation du legs, et donne pouvoir à un membre du comité pour signer tous les documents nécessaires et effectuer toutes les formalités relatives au legs. L'assemblée approuve la délibération à l'unanimité et désigne le Trésorier, Charles Mochan, pour s'occuper de cette affaire. Le texte de la délibération est le suivant :

L'association est bénéficiaire d'un legs particulier consenti par Madame Lesley Hyde, divorcée de Monsieur Salchert, demeurant à Campusan (65230), et décédée le 6 septembre 2021, aux termes de son testament daté à Campusan le 13 août 2021, concernant les bénéfices réalisés sur la vente de ses biens mobiliers.

L'association décide d'accepter le bénéfice de ce legs particulier et donne tous pouvoirs à Monsieur Charles Mochan pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires....

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

La réunion se termine à 17h55 et est suivie d'un rafraîchissement.